

### AUX MÉDECINS DE FAMILLE, URGENTOLOGUES, PÉDIATRES, GASTRO-ENTÉROLOGUES, MICROBIOLOGISTES-INFECTIOLOGUES ET INFIRMIÈRES PRATIQUANT EN MONTÉRÉGIE

Depuis mars dernier, une éclosion d'hépatite A est en cours à Montréal. Six cas sont survenus et **tous** confirment avoir consommé **des fraises congelées de marque MONTANA ou des produits préparés à base de ces fraises congelées (smoothies et jus)** vendus dans les marchés d'alimentation d'enseigne Adonis. **Des sacs de fraises congelées Montana ont aussi été vendus dans d'autres marchés d'alimentation du Québec et de l'Ontario.** Des rappels de produits ont été faits. Il est possible que de nouveaux cas d'hépatite A surviennent dans les prochaines semaines ou mois.

### RECOMMANDATIONS

**Pour toute personne asymptomatique rapportant une exposition aux produits visés par les rappels, documenter le statut vaccinal :**

- **Si la personne est adéquatement vaccinée** contre l'hépatite A, l'informer qu'elle est considérée comme protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie post-exposition. Recommander la consultation médicale s'il y a apparition de symptômes compatibles avec l'hépatite A.
- **Si la personne est non immune**, offrir la prophylaxie recommandée ou la surveillance des symptômes :

Consommation d'un des produits **dans les 14 derniers jours** :

- Offrir gratuitement la prophylaxie post-exposition avec un vaccin monovalent contre l'hépatite A (1 dose) selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec, chapitre 10.4.1
- Pour les personnes avec VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, receveur d'organe, ou âgées de moins de 6 mois, évaluer la pertinence d'administrer des immunoglobulines.

Consommation des produits **depuis plus de 14 jours** :

- Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
- Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
- Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation

### **DÉCLARER RAPIDEMENT LES CAS D'HÉPATITE A À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE**

**Par téléphone** : 450 928-3231 ou 1 800 265-6213.

**Par télécopieur** : Transmettre le [formulaire de déclaration](#) au 450 928-3023.

*Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.*

### PRODUITS VISÉS PAR LES RAPPELS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/04/Pages/3682.aspx>
- <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/04/Pages/3684.aspx>
- <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/avis-de-rappel-d-aliments/liste-complete/2018-04-20/fra/1524250838428/1524250840507>